

# PERSPECTIVES 2

*Capitale Européenne de la Culture :  
imaginer ensemble Amiens en 2028*

Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine  
Mission Capitale Européenne de la Culture  
Amiens 2028



**amiens**  
**2028**  
Ville candidate

Capitale  
européenne  
de la  
culture

## SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'APPEL À PROJETS.....	3
Label « Capitale Européenne de la Culture » .....	3
Le projet Amiens 2028.....	3
Le périmètre Vallée de la Somme .....	4
PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS PERSPECTIVES 2 .....	4
Les enjeux.....	5
Les objectifs.....	5
Nature des projets attendus .....	6
Implantation des projets sur le territoire Vallée de Somme.....	6
Publics Cibles.....	7
Calendrier prévisionnel de l'appel à projets .....	7
Critères d'appréciation de la qualité des projets .....	7
JURY.....	7
CONDITIONS GÉNÉRALES .....	7
Éligibilité – Porteurs de projet concernés .....	7
Conditions financières.....	8
Dossier de candidature.....	8
Communication .....	9
ENVOI DU DOSSIER.....	9
Annexes .....	9

## CONTEXTE DE L'APPEL À PROJETS

### Label « Capitale Européenne de la Culture »

Au printemps 2021, la Ville d'Amiens a décidé d'élaborer un large projet lui permettant de candidater au label Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2028.

Créé en 1985, l'action de l'Union européenne intitulée « Capitale européenne de la culture » a pour objectif de mettre en lumière la richesse et la diversité de la culture européenne dans le but de rapprocher les peuples européens et de cultiver une compréhension mutuelle.

C'est dans ce contexte qu'ont été définis les objectifs généraux de l'initiative :

- sauvegarder et promouvoir la diversité des cultures en Europe et mettre en valeur les traits communs qu'elles partagent, tout en renforçant chez les citoyens le sentiment d'appartenance à un espace culturel commun ;
- renforcer la contribution de la culture au développement à long terme des villes, sur les plans économique, social et urbanistique, en tenant compte de leurs stratégies et de leurs priorités respectives.

Il s'agit donc pour les villes candidates de promouvoir, à travers leur candidature, leur dynamisme culturel et leur patrimoine par l'organisation d'événements culturels. Le programme proposé par chaque ville candidate doit avoir une forte dimension européenne. Elles doivent également veiller aux effets à long terme de la programmation sur leur développement culturel et social.

Chaque année, deux villes dans deux États différents sont désignées.

**En 2028, les deux capitales seront issues de la Tchéquie et de la France.**

### Le projet Amiens 2028

Dans la perspective de la construction d'un projet socle de la candidature d'Amiens, la collectivité souhaite accueillir et soutenir les projets de professionnels de la culture ayant à cœur de nouer un dialogue constructif avec les habitants et permettant la mise en débat de l'idée même de « Capitale Européenne de la Culture ».

Les habitants du territoire, accompagnés par les acteurs de la culture, pourront ainsi dessiner ensemble leurs représentations d'une telle ambition. Ils pourront questionner la manière dont elle interroge le devenir du territoire et comment la culture peut-être le ferment d'un nouveau développement. Cette démarche s'inscrit dans une visée plus large consistant à nourrir des réflexions partagées sur les politiques culturelles de demain, de l'échelon local au niveau européen.

Le projet a vocation à investir toutes les dimensions de la vie en société, notamment :

- une approche artistique et culturelle
- une approche économique
- une approche éducative
- une approche touristique

Il aura le souci de concerner chacun et s'inscrira au cœur les enjeux européens, et s'attachera à traiter des sujets sociétaux et d'actualité.

Pour cela il s'appuiera sur :

- Un patrimoine - une histoire locale et leurs liens avec l'histoire de l'Europe pour penser un avenir commun
- Une forte volonté de créer les conditions favorable à la création
- Une détermination et un savoir-faire sans faille à l'endroit de l'Education Artistique et Culturelle pour continuer à expérimenter et innover

Le projet investira la question des droits culturels en s'attachant à réduire, plus encore, la distance entre culture et habitants.

## Le périmètre Vallée de la Somme

La candidature d'Amiens 2028 prendra place le long de la **Vallée de la Somme**.

En choisissant ce périmètre, Amiens a pour objectif de permettre la rencontre entre un élément naturel et une politique publique de développement culturel. La Somme, élément constitutif de l'identité des territoires qu'elle traverse, est placée au cœur du projet de candidature.

Ci-dessous quelques éléments forts du patrimoine caractérisant la Vallée de Somme :

- 1ère vallée labellisée RAMSAR pour sa tourbière et ses hortillonnages
- la Baie de Somme, Grand Site de France
- 250 hectares d'Espaces Naturels Sensibles, propriété du Département
- la Cathédrale d'Amiens, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco
- de nombreux châteaux, abbayes, abbatiales, vieilles demeures ...
- 30 belvédères pour admirer d'en haut le paysage et 40 sites le long du canal pour s'informer (Primés aux Victoires du Paysage en 2016) ;
- des sites touristiques structurants : l'Historial de Péronne, le Parc naturel et archéologique de Samara, le Parc du Marquenterre, la Maison de la Baie de Somme, le littoral...

*Voir cartographie en annexe 2*

## PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS PERSPECTIVES 2

Cet appel à projets voit le jour dans le cadre de l'élaboration du projet de candidature d'Amiens au label « Capitale Européenne de la Culture » pour l'année 2028.

Il fait suite au premier appel à projets PERSPECTIVES, lancé à l'automne 2021, à destination des acteurs et habitants de la Ville d'Amiens et de sa métropole, pour lequel, 12 projets ont été retenus. Au travers ces projets mis en œuvre de janvier à juin 2022, de nombreux habitants, aux multiples profils, ont été interpellés et mobilisés pour faire vivre et questionner les sujets inhérents à la construction d'un large projet pour 2028. La richesse des formes d'action, la diversité des champs disciplinaires et des objets étudiés font la démonstration d'une mosaïque d'acteurs artistiques et culturels souhaitant appuyer l'ambition d'une Capitale Européenne de la Culture.

PERSPECTIVES 2 s'inscrit cette fois dans un périmètre plus large, celui du territoire de la Vallée de la Somme. Les initiatives présentées à l'occasion de ce second appel à projets doivent s'appuyer sur les caractéristiques de ce territoire, connecté à une grande variété de milieux naturels, notamment le fleuve Somme, mais aussi aux populations qui l'animent et l'habitent. Elles devront prendre place sur les 3 zones identifiées de ce territoire et énoncées plus bas (Implantation des projets sur le territoire Vallée de Somme).

Les projets pourront prendre la forme d'un évènementiel, d'une résidence itinérante, d'un geste de création particulier ou encore d'un projet d'Education Artistique et Culturelle. Ils permettront d'enrichir une programmation d'événements qui s'étaleront du dernier trimestre 2022 au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

## Les enjeux

Cet appel à projets invite les acteurs locaux à se saisir des premiers enjeux portés par Amiens :

- **Le Lien avec la nature :**
  - Favoriser l'expression artistique portant un propos sur les liens que l'Homme entretient avec la nature,
  - Repenser la place de l'activité humaine au cœur de son environnement,
  - Imaginer les conditions d'installation de nouvelles pratiques artistiques et culturelles au cœur de la nature.
  
- **Le redéveloppement territorial :**
  - Edifier des passerelles innovantes entre ruralité et urbanité dans un souci de promotion de l'accès de tous à la culture,
  - Investir toutes les dimensions de la vie en société, notamment : Approche artistique et culturelle, approche économique, approche éducative, ou encore approche touristique.
  
- La capacité à interpeller les publics par **le patrimoine culturel local, les formes artistiques traditionnelles combinées à des modes d'expressions culturels innovants et expérimentaux :**
  - En plaçant le numérique au service des pratiques artistiques et culturelles et de valorisation du patrimoine
  - En réinvestissant les marqueurs de la culture picarde (langue, histoire et traditions) pour mieux les révéler.

## Les objectifs

Combinant une dimension artistique et/ou culturelle à une démarche participative impliquant la population, l'appel à projets vise les objectifs suivants :

- **Poursuivre la démarche d'appropriation des enjeux** d'une Capitale Européenne de la Culture auprès de la population ;

- **Favoriser l'engagement** des habitants et acteurs du territoire dans des initiatives liées aux pratiques artistiques et culturelles ;
- Favoriser les initiatives de projets artistiques et culturels à **dimension européenne** par l'implication des acteurs locaux dans des démarches partenariales;
- **Impulser une réelle dynamique** de territoire par la pratique culturelle ;
- Sensibiliser à la pratique culturelle permettant l'inclusion de publics éloignés et/ou empêchés (freins physiques, psychologiques, sociaux, de mobilité...);
- Amorcer une démarche pouvant faire écho aux projets d'installations de nouveaux équipements sur le territoire Vallée de Somme (exemple à Amiens : installation du nouveau pôle de la Bibliothèque nationale de France (BnF) - Conservatoire national de la presse et Centre de conservation pour les collections de l'institution, ou comme à Abbeville : réhabilitation du Musée Boucher-de-Perthes...);
- Contribuer à l'émergence de projets visant à favoriser l'expression des préoccupations des habitants dans la cadre d'un grand projet d'Amiens Capitale Européenne de la Culture.

## Nature des projets attendus

Le projet proposé veillera à identifier une structure pilote et un référent, qui réuniront autour d'eux une équipe pluridisciplinaire en charge de l'action à mener. Ce consortium d'acteurs ainsi identifié, est libre de proposer un projet inédit, créé spécifiquement dans ce contexte, ou de présenter l'extension d'un projet préexistant, sous réserve que celui-ci intègre bien les enjeux soulevés ici.

Sont également attendus, les projets appuyant leur propos par une démarche scientifique ou de valorisation patrimoniale (bâtie, naturelle et immatérielle).

Il est notamment attendu que les projets proposés portent une attention particulière à la dimension européenne. Par exemple, ils pourront pour cela associer des artistes européens, organiser la rencontre de publics riches de leurs diversités culturelles, ou encore penser la coopération avec des organisations culturelles ailleurs en Europe.

La démonstration d'une capacité à associer des partenaires autour d'un projet partagé (voir répliquable) ailleurs en Europe sera la bienvenue.

La ville d'Amiens priorisera les projets organisant clairement une formalisation des idées, préoccupations et enjeux identifiés par les habitants et prévoyant une forme de restitution. Cela contribuera à l'élaboration du projet Amiens 2028.

## Implantation des projets sur le territoire Vallée de Somme

Dans la limite de 4 dossiers retenus, les projets devront prendre soin d'habiter, autant que possible, le périmètre de la Vallée de la Somme. Trois zones sont ainsi identifiées :

- Amiens et sa métropole
- amont du fleuve Somme, d'Amiens à Saint-Quentin (02)
- aval du fleuve Somme, d'Amiens à la Baie de Somme (80)

Amiens illustre ainsi son souci d'associer une grande variété de territoires à cette opération.

Elle souhaite concevoir un projet global, engageant l'ensemble de composantes territoriales et qui fait sens pour l'avenir.

## Publics Cibles

La variété des publics concernés par les projets sera un atout. Une attention particulière sera portée au travail proposé à destination des publics scolaires, éloignés et empêchés, et ayant une résonance nationale ou internationale.

Les projets privilégiant une approche rendant les publics acteurs des activités artistiques et culturelles seront plus spécialement appréciés.

## Calendrier prévisionnel de l'appel à projets

16 août 2022, 12h	Date limite pour le dépôt des dossiers
Été 2022	Étude des projets
Fin septembre 2022	Sélection des projets par le Conseil municipal
Nov 22 à Printemps 23	Mise en œuvre des projets

## Critères d'appréciation de la qualité des projets

Les projets seront appréciés selon les critères suivants :

- Qualité du projet artistique et culturel
- Capacité de la structure à identifier et mobiliser les publics / une grande diversité de publics
- Capacité à travailler avec d'autres partenaires, notamment nationaux ou internationaux
- Capacité à développer un projet sur tout ou partie des zones géographiques identifiées
- Modalités de mise en œuvre des partenariats
- Parti pris pour traiter le sujet « Capitale Européenne de la Culture »
- Méthodologie proposée afin de recueillir la parole des habitants

## JURY

Un comité consultatif composé des représentants de la Ville d'Amiens, d'Amiens métropole, de la Région Hauts-de-France, et des Conseils départementaux de la Somme et de l'Aisne se réunira afin d'émettre un avis sur les projets présentés. La Ville d'Amiens sélectionnera les projets retenus.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### Éligibilité – Porteurs de projet concernés

Personnes morales qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et pouvant justifier d'une inscription légale (N° SIRET) : collectifs d'artistes sous forme associative, associations, Etablissements Publics de Coopération Culturelle ayant démontré un savoir-faire en lien avec les publics.

Sont particulièrement attendus les porteurs de projets faisant la preuve des caractéristiques suivantes :

- Expériences passées ou récentes de pilotage ou de contribution à des projets de partenariats européens
- Ressources humaines permettant la conception et le suivi du projet
- Capacités préexistantes (ou à construire) de conception et de mise en œuvre d'un projet à l'échelle du périmètre de la candidature.
- Appartenance à un réseau de partenaires nationaux ou européens susceptibles d'être mobilisés dans la démarche.
- Capacité à porter un projet articulant les dimensions locales, régionales et européennes.

## Conditions financières

L'enveloppe globale pour chaque projet inclut :

- Les rémunérations : artistes, médiateurs, scientifiques ou toutes autres personnes concourant à la réalisation du projet ;
- Les droits d'auteurs ;
- Les frais annexes (transport, hébergement, restauration) ;
- Les frais liés au projet (petit matériel, fournitures, etc.) ;

La Ville d'Amiens ne gère pas la commande et la livraison des matériels. Le porteur de projet s'assurera que l'ensemble des dépenses liées à la complète mise en œuvre du projet soit affiché dans sa proposition.

Les projets seront financés par le biais d'une subvention, ne pouvant pas excéder 80% du montant total du projet.

Le montant de la subvention accordée par Amiens fera l'objet d'une contractualisation dans le cadre d'une subvention accordée par la Ville d'Amiens au porteur de projet, une fois le projet sélectionné.

## Dossier de candidature

La présentation du projet devra notamment être étayée des éléments suivants :

- Un curriculum vitae du ou des intervenants (artistes, médiateurs, scientifiques, etc.) dans le projet. Une note retraçant les derniers projets menés pourra être ajoutée au dossier.
- La fiche de renseignements dûment complétée (voir *Annexe 1*).
- Copie de l'attestation d'assurance garantissant la couverture des risques professionnels en cours de validité. A minima responsabilité civile.
- Une note d'intention présentant :
  - o le descriptif du projet et de sa mise en œuvre;
  - o le calendrier ;
  - o le champ disciplinaire ;
  - o le périmètre géographique d'intervention ;
  - o la typologie du public visé et effectifs ;
  - o la bonne adéquation avec les critères d'appréciation de la qualité des projets présentés plus haut.
- Le document Demande de subvention dûment complété

## Communication

Les projets retenus par le comité de sélection bénéficieront d'une communication médias/presse et de la communication générale liée à la candidature *d'Amiens 2028 - Capitale Européenne de la Culture*.

L'identité graphique *Amiens 2028* devra être respectée dans les documents de communication des projets.

## ENVOI DU DOSSIER

Les dossiers de candidature sont à envoyer à [amiens2028@amiens-metropole.com](mailto:amiens2028@amiens-metropole.com), au plus tard le **16 août 2022 à 12h**, uniquement par mail ou FTP (WeTransfer, Dropbox ou autre).

Un courriel accusera réception pour chaque dossier reçu.

Toutes les demandes de renseignements devront être adressées à :

[amiens2028@amiens-metropole.com](mailto:amiens2028@amiens-metropole.com)

## Annexes

*Annexe 1 – Fiche de renseignements et de synthèse du projet*

*Annexe 2 – Cartographie Vallée de la Somme*

*Annexe 3 – Liste des villes Capitales Européennes de la Culture de 2004 à 2033*

*Annexe 4 – Demande de subvention*



**amiens  
2028**  
Ville candidate

Capitale  
européenne  
de la  
culture